TRAVAUX PUBLICS ET BÂTIMENT

Programme de formation 2023
V1 applicable le 02/01/2023

City'Pro
Professionnels de Formation

Travaux à proximité de réseaux - Opérateur

Personnes concernées : Lors de la réalisation de travaux à proximité de réseaux dits sensibles, est considéré « opérateur » tout intervenant sur chantier soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgents.

Objectifs de la formation : Appréhender la réglementation DT-DICT et le guide technique de sécurisation des chantiers. Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs. Pouvoir réaliser des travaux à proximité des réseaux en respectant les différentes recommandations et prescriptions. Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir réagir. Pouvoir obtenir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR).

Contexte : Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution vient renforcer les missions et responsabilités de tous les acteurs d'un chantier (maitres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, ...). Ainsi, à compter du 1er janvier 2018, une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) sera nécessaire pour la réalisation de certains travaux. La réglementation accorde certaines dérogations jusqu'au 1er janvier 2019.

PRÉREQUIS
Savoir parler, lire et écrire le français. Posséder une expérience de l'encadrement de travaux sur chantier. Être âgé de 18 ans révolus. Avoir le sens des responsabilités.

DURÉE
1 journée soit 7 heures.

FORMATEURS
Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et validation de compétences.

DISPOSITIFS DE SUIVI
Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage.

LIEU DE FORMATION
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
Exposés étayés par des diaporamas ou des études de cas. Remise d'un support de formation. Questions réponses, partage d'expériences.

VALIDATION DES ACQUIS
Évaluation sous forme de QCM réalisée à la fin de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

MODALITÉS D'ACCÈS
Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

ACCESSIBILITÉ
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS
En centre City'Pro ou sur city-pro.info.

CONTENU DE LA FORMATION

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION
- Présentation et objectifs de la formation,
- Contexte et enjeux de la réglementation,
- L'analyse des statistiques d'accidentologie,
- Les obligations des différents acteurs,
- Les procédures mises en place (DT suivie par DICT ; DT-DICT conjointe, ATU),
- Les différents principes généraux de prévention selon tes types de travaux,
- Les sanctions applicables,
- Pourquoi une AIPR ?

LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER
- Les documents nécessaires sur un chantier,
- Les piquetages et marquages au sol,
- Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux,
- Le guide technique : présentation et mode d'emploi,
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier,
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION
- Reconnaitre les différents types de réseaux et leurs caractéristiques,
- Les différentes classes de plan,
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux,
- Règles de sécurité lors de travaux à proximité des réseaux.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DE RÉSEAUX
- Les cas d'obligations de présence des exploitants,
- Les moyens de protection collective et individuelle,
- Les éléments de réseaux visibles sur le terrain,
- Pouvoir reconnaitre des situations potentiellement dangereuses ou inattendues,
- Les règles pour les branchements,
- Les conditions de recours à l'arrêt de chantier,
- L'obligation de récolement.

EN CAS D'ANOMALIES
- Mesures à respecter en cas d'accrochage,
- La règle des 4A,
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31590791659 auprès du préfet de région 01 - N° Siret : 74987925000050